

**Commission économique pour l'Europe****Bureau régional de l'Organisation mondiale de la Santé pour l'Europe**

Réunion de haut niveau sur les transports,
la santé et l'environnement

**Comité directeur du Programme paneuropéen
sur les transports, la santé et l'environnement****Vingt-deuxième session**

Genève, 28-30 octobre 2024

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la vingt-deuxième session*****I. Ordre du jour provisoire**

1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour.
2. Élection du Bureau.
3. Transformation du transport urbain au service de l'égalité des genres.
4. Exécution du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement :
 - a) Stratégie en matière de transports, de santé et d'environnement ;
 - b) Activités de communication ;
 - c) Questions financières ;
 - d) Programme de travail pour 2025 ;
 - e) Exécution du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement ;
 - f) Suivi de l'exécution du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement.
5. Renforcement des synergies avec d'autres organisations et mécanismes internationaux.

* La vingt-deuxième session du Comité directeur se tiendra au Palais des Nations, à Genève. Des informations concernant la procédure d'inscription seront disponibles à l'adresse suivante : <https://indico.un.org/event/1007252/>. Pour des raisons d'économie, les représentantes et représentants qui participeront à la session sont priés de se munir de leurs exemplaires des documents cités dans le présent ordre du jour provisoire, disponibles à l'adresse suivante : <https://unece.org/info/THE-PEP/events/390719>.



6. Questions diverses.
7. Dates et lieux de la prochaine session du Comité et des prochaines réunions du Bureau.

II. Annotations

1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour

Le Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE) devrait adopter l'ordre du jour de sa vingt-deuxième session, tel que l'a établi le secrétariat, dans lequel sont représentés la Commission économique pour l'Europe (CEE) et le Bureau régional de l'Organisation mondiale de la Santé pour l'Europe, en consultation avec le Bureau du Comité directeur.

Document(s)

Projet d'ordre du jour provisoire annoté de la vingt-deuxième session (ECE/AC.21/SC/2024/1-EUCDE2422320/2.1/1)

2. Élection du Bureau

Conformément à son règlement intérieur, le Comité élira un nouveau vice-président ou une nouvelle vice-présidente¹. La présidence est occupée par roulement par des représentants des secteurs des transports, de la santé et de l'environnement. À la vingt-deuxième session, elle sera occupée par un(e) représentant(e) du secteur de la santé. Les deux Vice-Président(e)s seront la personne devant assurer la présidence à la prochaine session ordinaire (la vingt-troisième) et celle qui l'a assurée à la session précédente (la vingt et unième).

Les membres du Bureau ont été élus en 2021².

3. Transformation du transport urbain au service de l'égalité des genres

Les États membres et les parties prenantes auront la possibilité de discuter des moyens de transformer le transport urbain pour garantir l'égalité d'accès entre les genres. Ils aborderont, notamment, des sujets tels que l'amélioration de l'accessibilité, les solutions pouvant se substituer à l'utilisation de la voiture particulière, et les moyens de faire en sorte que les infrastructures de transport soient mieux adaptées aux besoins des femmes.

4. Exécution du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement

a) Stratégie en matière de transports, de santé et d'environnement

À la cinquième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement (Vienne, modalités hybrides, 17 et 18 mai 2021), les États membres ont décidé d'élaborer, pour adoption en 2023, une stratégie paneuropéenne globale pour les transports, la santé et l'environnement, assortie d'un plan d'exécution précis, afin de réaliser leur ambition commune et d'orienter les travaux futurs du PPE-TSE³. À sa dix-neuvième réunion (Genève, modalités hybrides, 27 et 28 octobre 2021), le Comité directeur a créé un groupe de travail spécial chargé d'élaborer un projet de stratégie en matière de transports, de santé et d'environnement et de réfléchir à d'éventuels instruments juridiques⁴.

¹ Voir <https://unece.org/thepep/steering-committee>.

² ECE/AC.21/SC/2021/2-EUCHP2018924/4.1/2, par. 10.

³ ECE/AC.21/2021/2/Add.1-EUCHP2018924/4.3.2/Add.1, par. 3.

⁴ ECE/AC.21/SC/2021/2-EUCHP2018924/4.1/2, par. 20 à 25.

À sa vingtième session (Genève, 17-19 octobre 2022), sur proposition du groupe de travail, le Comité directeur a décidé de modifier le calendrier des travaux d'élaboration de la stratégie et est convenu de ce qui suit : i) un projet de stratégie détaillé serait présenté à l'automne 2023 ; ii) les travaux relatifs aux éventuels instruments juridiques seraient entrepris à l'automne 2023, et les travaux relatifs à la stratégie seraient achevés à l'automne 2024 ; iii) les travaux menés par la suite porteraient uniquement sur les éventuels instruments juridiques et devraient s'achever en 2025⁵.

Le Comité directeur est invité à envisager : i) d'adopter la stratégie telle que présentée par le groupe de travail, avec l'aide d'un consultant ; ii) de poursuivre les travaux sur les éventuels instruments juridiques et de fournir des orientations à ce sujet au groupe de travail.

Document(s)

Projet de stratégie en matière de transports, de santé et d'environnement
(ECE/AC.21/SC/2024/5-EUCDE2422320/2.1/5)

b) Activités de communication

À la cinquième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement, il a été décidé d'élaborer une stratégie de communication pour sensibiliser les parties prenantes et les citoyens aux possibilités et avantages offerts par des transports respectueux de l'environnement et de la santé et pour faire connaître les résultats du PPE-TSE⁶. Le Comité directeur a adopté la stratégie à sa vingt et unième session⁷.

Le Comité directeur est invité à donner des indications sur l'exécution de la stratégie.

c) Questions financières

Le secrétariat informera le Comité de la façon dont les fonds ont été utilisés en 2023 et des dépenses prévues pour 2024 compte tenu du programme de travail. Les délégations souhaiteront peut-être faire des annonces de contributions en espèces ou en nature pour l'appui aux activités du PPE-TSE.

Document(s)

Situation du Fonds d'affectation spéciale du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (ECE/AC.21/SC/2024/3-EUCDE2422320/2.1/3)

d) Programme de travail pour 2025

Le Comité directeur discutera d'un projet de programme de travail pour 2025 qui fera apparaître les activités menées en 2024 par l'intermédiaire de ses mécanismes d'exécution et les résultats escomptés pour 2025.

Il sera invité à passer en revue les activités menées en 2024 et à adopter son programme de travail pour 2025.

Document(s)

Projet de programme de travail pour 2025 (ECE/AC.21/SC/2024/4-EUCDE2422320/2.1/4)

e) Exécution du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement

Le Comité directeur se penchera sur les activités menées et prévues dans le cadre des partenariats existants et nouveaux. Il souhaitera peut-être examiner les diverses manifestations et activités déjà organisées en 2024-2025 ou prévues pour cette période dans le cadre d'autres mécanismes d'exécution.

⁵ ECE/AC.21/SC/2022/2-EUCHP2219536/1.1/2, par. 24 b).

⁶ ECE/AC.21/2021/5-EUCHP2018924/4.3.5, par. 9 c) et tableau, domaine d'activité 1, quatrième activité de la liste.

⁷ ECE/AC.21/SC/2022/2-EUCHP2219536/1.1/2, par. 27 c).

Il souhaitera peut-être en outre adopter, en tant que résultats des travaux menés dans le cadre des partenariats, le projet de plan directeur paneuropéen pour la promotion de la marche et le document intitulé « Mobilité durable dans le secteur du tourisme : des pistes pour les pays de la région paneuropéenne ».

Document(s)

Projet de plan directeur paneuropéen pour la promotion de la marche
(ECE/AC.21/SC/2024/6-EUCDE2422320/2.1/6)

Mobilité durable dans le secteur du tourisme : des pistes pour les pays de la région paneuropéenne (ECE/AC.21/SC/2024/7-EUCDE2422320/2.1/7)

f) Suivi de l'exécution du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement

À sa vingt et unième session, le Comité directeur a présenté les résultats de son enquête sur l'exécution du PPE-TSE pour 2023⁸. Il souhaitera peut-être se pencher sur les mesures à prendre à la suite de l'enquête.

Les États membres souhaiteront peut-être informer les autres membres des initiatives, politiques ou projets de leur pays concernant les transports, la santé et l'environnement.

5. Renforcement des synergies avec d'autres organisations et mécanismes internationaux

Le Comité sera informé de la collaboration entre le Programme et les mécanismes internationaux pertinents visant à renforcer les synergies. Il souhaitera peut-être étudier les moyens de promouvoir le PPE-TSE en tant que modèle à suivre par les autres régions et de renforcer la collaboration avec les organisations et mécanismes internationaux.

6. Questions diverses

Le Comité sera invité à examiner toute autre question qui pourrait être portée à son attention. Les délégations qui souhaitent proposer des questions à inscrire à l'ordre du jour sont invitées à en informer le secrétariat dès que possible.

7. Dates et lieux de la prochaine session du Comité et des prochaines réunions du Bureau

Le Comité directeur souhaitera peut-être réfléchir au calendrier des réunions à venir, à savoir la date de sa vingt-troisième session et les dates et lieux des prochaines réunions du Bureau.

⁸ ECE/AC.21/SC/2023/2-EUCHP2219536/1.1/2, par. 51 à 53.